



## **Charte relative au respect des règles de concurrence libre et loyale**

Depuis sa création, Nespresso France SAS est convaincue de l'importance d'une concurrence libre et loyale.

C'est pourquoi, nous sommes déterminés à faire face à la concurrence de manière efficace dans le contexte économique actuel et dans le strict respect des règles relatives à la concurrence libre et loyale.

Chaque employé de Nespresso France SAS s'engage en conséquence à respecter à tout moment les règles suivantes :

- Les politiques commerciales et les prix doivent être fixés de manière autonome et indépendante et ne feront jamais l'objet d'un quelconque accord, formel ou informel, direct ou indirect, avec des concurrents ni avec aucune entité tierce ;
- Les clients, les territoires et les produits ne doivent jamais faire l'objet d'aucun partage ni d'aucune répartition entre Nespresso France SAS et ses concurrents et doivent être le reflet d'une concurrence libre ;
- Les clients et les fournisseurs doivent être traités avec loyauté.

A cet effet, l'ensemble des employés, et tout particulièrement ceux impliqués dans les fonctions marketing, ventes et achats, comme ceux susceptibles d'être en contact avec des concurrents ou avec les clients, bénéficieront d'une formation aux règles de concurrence et auront la responsabilité de s'assurer qu'ils connaissent ces règles.

En cas de doute, ils devront contacter sans délai le département juridique afin que celui-ci puisse donner un avis circonstancié et proposer une solution appropriée.

Direction Générale  
Nespresso France SAS

Paris, septembre 2014